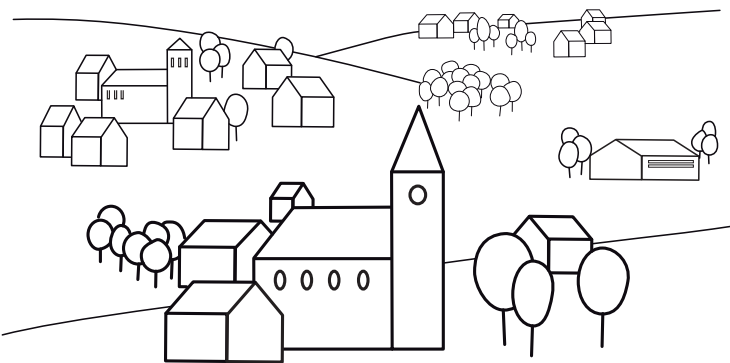


OBJECTIF

Sans la rendre obligatoire, la loi « Grenelle II » avait ouvert la possibilité d'élaborer les plans locaux d'urbanisme au niveau des intercommunalités. La loi ALUR (24 mars 2014) impose cette « co-construction » des PLU, sauf en cas de refus d'une minorité de blocage.

La disposition avait fait l'objet de clivages au sein même des différentes familles politiques. Comment mettre en œuvre ces nouveaux PLU en privilégiant les intérêts supérieurs des territoires sans méconnaître les vœux de chacune des communes qui les composent ? Avec quels moyens ? Au moment où les nouvelles intercommunalités issues de la réforme territoriale s'interrogent et s'organisent, le séminaire propose les éléments du débat.



PUBLIC

- Maires et adjoints des communes du département
- Directeurs généraux et cadres des collectivités territoriales et des intercommunalités en charge de l'urbanisme
- Services de l'État et du Conseil Départemental
- Bureaux d'études spécialisés
- Professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, conseillers des CAUE

INSCRIPTION

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018

uniquement en ligne sur le site : www.caue17.fr

Participation au séminaire (déjeuner inclus) : 75€

Règlement par chèque bancaire ou mandat administratif, à réception de la facture, qui vous sera adressée après le séminaire.



ADRESSE DU CAUE 17 :
85, bd de la République
CS 81076
17076 La Rochelle Cedex 09

CONTACT :
Tél : 05 46 31 71 90
Fax : 05 46 31 71 91
Email : contact@caue17.fr

www.caue17.fr

17 Charente-Maritime
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

la Charente
Maritime

le 17

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES
DE LA CHARENTE-MARITIME

17 Charente-Maritime
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

SÉMINAIRE

**UN PLAN D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
POUR UN PROJET DE
TERRITOIRE PARTAGÉ**

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

PLACE FORTE DE BROUAGE - HALLE AUX VIVRES

INTRODUCTION

L'enquête annuelle du Club PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) menée en juin 2018 au niveau national constatait que 585 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), représentant 18 500 communes, étaient compétents en matière de PLU. Mais seulement 40 % des EPCI ayant répondu à l'enquête sont engagés dans une procédure PLUi.

Pourtant, un nouveau calendrier incitatif prévoyait que les collectivités qui débuteraient l'élaboration d'un PLUi avant la fin de l'année 2015 bénéficieraient du report des échéances concernant la mise en compatibilité de leurs PLU. Notamment l'obligation d'intégrer les exigences de la loi « Grenelle II » avant le 31 décembre 2016 et la transformation des POS en PLU avant mars 2017. Ce qui n'a pas empêché de nombreuses réticences, notamment en Charente-Maritime.

Si l'on mesure aisément le renforcement que l'on peut attendre des rapports de compatibilité entre les différents documents par une démarche PLUi, les réserves exprimées par l'Association des Maires de France méritent d'être prises en compte. Se pose entre autres la question des moyens en période de réduction des dotations de l'État. Et celle de la mise à disposition d'une ingénierie publique de haut niveau au service des politiques d'urbanisme et des projets de territoire.

• FAUT-IL PASSER DU PLU AU PLUI ?

• ET SI OUI, COMMENT, AVEC QUELS MOYENS ?

Le CAUE 17, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale et l'Association des Maires de Charente-Maritime, propose ce séminaire de réflexion afin d'aider chaque collectivité à identifier les conditions à remplir pour que les PLUi soient une avancée positive vers une conception des documents d'urbanisme, davantage guidée par les stratégies territoriales et la culture du projet que par l'application de règlements.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

Séminaire co-animé par

Michel Gallice, Directeur du CAUE de la Charente-Maritime, et
Jean-Pierre Ducos, Directeur du CAUE du Maine-et-Loire.

MATINÉE

9.00

Accueil, remise des dossiers

9.30

Ouverture par Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17
et **Sébastien Nani**, Directeur du CNFPT, Antenne de Charente-Maritime.

9.45

Introduction : PLU ou PLUi ?

De l'obligation à l'incitation

Michel Gallice, Directeur du CAUE de la Charente-Maritime.

10.00

Mise en compatibilité, révision, où en est-on des PLU en Charente-Maritime ?

Premier bilan des PLU intercommunaux.

Isabelle Schaller, Directrice adjointe de la DDTM 17.

10.30

PLUi : vers une nouvelle gouvernance des territoires et des politiques publiques

Philippe Schmit, Secrétaire Général de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF).

11.15

La « mécanique » du PLUi : complexité ou cohérence ?

Catherine Le Calvé, Urbaniste spatialisée, Agence de développement et d'urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux Métropole (a'urba).

11.45

Échange avec les intervenants animé par **Michel Gallice**
et **Pierre Mélinand**, Urbaniste DIUP.

12.00

Déjeuner buffet pris en commun

APRÈS-MIDI

13.30

« Compétence transférée »

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle :
premier bilan de la démarche PLUi.

Antoine Grau, Vice-Président en charge de l'urbanisme, Maire de Lagord.

14.00

« Compétence discutée »

La Communauté de Communes Aunis Sud : les raisons d'un débat.

Jean Gorioux, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud.

14.30

« Compétence différée »

Les communes de l'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)
conduisent les deux démarches PLU et SCOT en parallèle.

Le temps des questions.

Pierre Chevillon, Vice-Président de la CARO en charge du développement local, Maire de Saint-Hippolyte.

15.00

Les enjeux d'un territoire

Comment les énoncer et à quelle échelle ?

Débat animé par **Michel Gallice**, avec les intervenants et la salle,
autour de la synthèse par **Catherine Le Calvé**.

16.00

Clôture du séminaire